

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Scolaire – Périscolaire - Extrascolaire

Le Dossier Unique d'Inscription (DUI) vous permet de fournir à la **mairie**, en une seule démarche, l'ensemble des informations nécessaires à l'inscription de votre enfant aux différents services municipaux.

Il doit être remis au Pôle Famille, situé 2 place des Héros, à **partir du 1^{er} mars et jusqu'au 28 avril 2023**.

La 1^{ère} commission d'affectation est prévue le 23 mai 2023.

La 2^{ème} commission est prévue à la fin du mois d'août.

PIÈCES JUSTIFICATIVES OBLIGATOIRES

Tout dossier incomplet, illisible et/ou raturé ne sera pas recevable

Dossier dûment complété et signé :

↳ une fiche « foyer » par enfant (même en cas de fratrie).

↳ deux fiches « foyer » par enfant en cas de garde alternée.

↳ une seule fiche « enfant ».

Photocopie du livret de famille complet.

Photocopie **d'un** justificatif de domicile **datant de moins de 3 mois** : quittance de loyer ou facture (électricité, eau, gaz, téléphone fixe).

Photocopie des pages « vaccination » du carnet de santé de l'enfant ou document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge.

Certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent pour les enfants ayant déjà été scolarisés.

Pour le(s) responsable(s) légal(aux) hébergé(s) par une tierce personne :

Remplir l'attestation d'hébergement sur l'honneur (figurant sur la fiche « foyer »)

Photocopie d'un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de 3 mois : quittance de loyer ou facture (électricité, eau, gaz, téléphone fixe).

Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité de l'hébergeant

Photocopie d'un justificatif de l'hébergé, à l'adresse de l'hébergeant (attestation CAF, Sécurité Sociale ou Pôle Emploi)

Pour les parents divorcés ou séparés :

Photocopie du dernier jugement en vigueur, fixant la résidence habituelle de l'enfant et la décision relative à l'autorité parentale.

S'il n'y a pas de jugement : fournir une attestation sur l'honneur précisant ces modalités.

Pour les calculs des tarifs sur les prestations périscolaires et extrascolaires :

Pour les familles affiliées à la CAF, fournir le N° CAF de l'Hérault, si la famille n'est pas, pas encore ou plus affiliée à la CAF fournir l'avis d'imposition 2022 sur revenus 2021.

Pour les familles affiliées MSA, fournir l'attestation du quotient familial ou l'avis d'imposition 2022 sur revenus 2021.

Demande de dérogation : joindre la « Demande de dérogation de périmètre scolaire » à votre dossier d'inscription scolaire. **Attention : merci de vérifier si vous rentrez dans les critères avant de déposer le dossier.**

GARDE ALTERNÉE : préciser les modalités de garde de l'enfant :

En cas de séparation/divorce des parents : Jugement : oui *A fournir obligatoirement*) non

Semaine paire : père / mère (*entourer*) Semaine impaire : père / mère (*entourer*)

Autre, préciser :

Attention :

En cas de séparation, les deux parents sont indiqués comme étant à prévenir en cas d'urgence.

En cas d'autorité parentale exclusive par l'un des deux parents, celle-ci devra être clairement justifiée par un jugement.

Autorité parentale exclusive de la mère

Autorité parentale exclusive du père

AUTORISATIONS :

J'autorise mon enfant à participer aux éventuelles sorties programmées : oui non

J'autorise mon enfant à utiliser les transports municipaux sur les différents temps d'activités : oui non

AUTORISATION DE SORTIE :

L'enfant est-il autorisé à partir seul à l'issue :

• Etudes surveillées / ALP : oui non

• Garderie du soir : oui non

• Accueil de loisirs: oui non

DROIT A L'IMAGE :

La mairie de Villeneuve-lès-Maguelone effectue régulièrement des photos ou des vidéos dans le cadre des activités organisées par ses services et se réserve le droit :

-de conserver les créations des enfants nécessaires à la réalisation d'un projet collectif spécifique (fête, exposition...) même au-delà de l'année scolaire en cours ;

-d'utiliser les photographies des enfants pour affichage dans les locaux scolaires et/ou diffusion sur les supports de communication de la commune (journal municipal, site, plaquettes...).

Autorisez-vous cette utilisation : oui non

ADRESSE MAIL :

Acceptez-vous l'utilisation de votre adresse mail pour recevoir les informations de la commune ?

Parent 1 : oui non

Parent 2 : oui non

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Repas standard Repas adapté : sans viande sans porc

Votre facture sera disponible dans votre espace Portail Famille à terme échu.

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX ET AUTRES :

Nom du médecin traitant : Téléphone :

✓ VACCINATIONS

Vaccins obligatoires	OUI	NON	DATES DE RAPPEL	Vaccins recommandés	DATES
Vaccinations obligatoires pour les enfants nés avant le 1 ^{er} janvier 2018				Vaccinations conseillées (obligatoire pour les enfants nés après 2018 – 11 vaccins)	
Diphtérie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L'Haemophilus influenzae B	
Tétanos	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		La coqueluche	
Poliomyélite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L'Hépatite B	
				La Rougeole	
				Les oreillons	
				La rubéole	
				Le méningocoque C	
				Le pneumocoque	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication

✓ ALLERGIES : joindre le Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

- Asthme Autre :
- Allergie médicamenteuse (*préciser*) :
- Allergie alimentaire (*préciser*) :

Les PAI et les trousse d'urgence (si nécessaires) sont à fournir dès la rentrée scolaire et seront uniquement valables pour l'année en cours. **Ils sont à renouveler chaque année scolaire (Fournir le document formalisé et le certificat médical)**

✓ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Enfant en situation de handicap
- Notification d'un AESH par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) :
 accordée demande en cours
- Autres difficultés de santé nécessitant une surveillance particulière (maladie, accident, hospitalisation, opération...) :

Votre enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

- rubéole varicelle angine coqueluche scarlatine rhumatisme otite rougeole oreillons
- Groupe sanguin : Rhésus :

✓ AUTRES RECOMMANDATIONS / REMARQUES PARTICULIERES :

- Port de lunettes ou lentilles de contact Port d'un appareil dentaire Prothèses auditives
- Autres

Je soussigné(e) (NOM, Prénom).....

responsable légal(e) de l'enfant (NOM, Prénom).....

-atteste exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

-déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires en vigueur et m'engage à les respecter (règlements téléchargeables sur le site internet de la commune).

-signalerai par écrit au service Pôle Famille, toute modification devant être apportée à la présente fiche en cours d'année.

-atteste avoir été informé(e) que toute fausse déclaration entraînera d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du Code Pénal.

J'ai pris note que la mairie recueille mes données afin de traiter mon dossier d'inscription au service scolaire, périscolaire et extrascolaire. Les données requises, conservées, sont nécessaires pour en assurer le suivi et sont réservées à l'usage exclusif de la mairie. Elles ne seront en aucun cas communiquées à des tiers sans mon autorisation. Conformément au règlement (EU-RGPD) 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour un motif légitime, à l'utilisation de vos données. Vous seul(e) pouvez exercer ces droits sur vos propres données en vous adressant à l'accueil du Pôle famille.

Fait à :, le/...../..... **Signature des responsables légaux (obligatoire)**

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION
Année scolaire 2023 / 2024
FICHE FOYER

ADRESSE DU FOYER

N°: Voie :

Complément d'adresse :

CP : Ville :

Si un (des) enfant(s) résidant à cette adresse est (sont) en garde alternée, celle-ci est désignée comme résidence principale de cet (ces) enfant(s) et définira le périmètre scolaire.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ADULTES DOMICILIES A CETTE ADRESSE

<p>Adulte 1</p> <p>Lien avec l'enfant</p> <p>NOM d'usage:.....</p> <p>NOM de Naissance :.....</p> <p>Prénom :</p> <p>Téléphone portable :.....</p> <p>Email :</p> <p>Profession :</p> <p>Employeur :</p> <p>Téléphone domicile :</p>	<p>Adulte 1</p> <p>Lien avec l'enfant</p> <p>NOM d'usage:.....</p> <p>NOM de Naissance :.....</p> <p>Prénom :</p> <p>Téléphone portable :.....</p> <p>Email :</p> <p>Profession :</p> <p>Employeur :</p> <p>Téléphone domicile :</p>
<p><u>Situation familiale des adultes résidant à l'adresse ci-dessus</u></p> <p><input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Pacsé (e) <input type="checkbox"/> Union Libre</p> <p><input type="checkbox"/> Famille d'accueil <input type="checkbox"/> Autres</p>	

REGIME ALLOCATAIRE

Régime Général Mutualité Sociale Agricole (MSA) (*fournir l'attestation*) Autres

Numéro d'allocataire (CAF Hérault) :

CONTACTS autres que les responsables légaux :

NOM :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

Peut être contacté en cas d'urgence

NOM :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

Peut être contacté en cas d'urgence

NOM :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

Peut être contacté en cas d'urgence

NOM :
Prénom :
Téléphone :
Lien avec l'enfant :

Peut être contacté en cas d'urgence

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Nombre d'enfants à charge :

Autres enfants présents au sein du foyer et scolarisés dans les écoles de Villeneuve-lès-Maguelone :			
NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole fréquentée

Enfants de moins de 3 ans, non scolarisés, résidant à la même adresse		
NOM	Prénom	Date de naissance

Attestation d'hébergement sur l'honneur

Attention à remplir uniquement pour le(s) responsable(s) légal(aux) hébergé(s) par une tierce personne

Je soussigné(e) Madame / Monsieur :
atteste, sur l'honneur, héberger à mon domicile situé : N° : Voie :
CP : Ville :

Madame/ Monsieur :
et son/ ses enfant(s) :

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le / /

Signature de l'hébergeant :

La commune se réserve le droit de vérifier l'authenticité de l'attestation.